

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 273-CA-3955

concernant l'émission d'attestation d'études - programmes courts de deuxième cycle

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-treizième réunion, tenue le lundi 22 mars 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU la politique concernant le Cadre institutionnel des programmes courts adoptée par la résolution 173-CA-2614 ;

ATTENDU La résolution 223-CE-1525 adoptée par la Commission des études en date du 8 mars 2004 ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse,

IL EST RÉSOLU :

D'ÉMETTRE les attestations d'études pour les programmes courts de deuxième cycle aux étudiantes et aux étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes courts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 273-CA-3956

concernant la nomination des membres du Comité de vérification

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-treizième réunion, tenue le lundi 22 mars 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU la création du Comité de vérification de l'Université du Québec en Outaouais par la résolution 35-CA-526 ;

ATTENDU l'article 4.8.1 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU la recommandation du recteur ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Francis R. Whyte, appuyée par monsieur Pierre Charron,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER les membres suivants au Comité de vérification de l'Université du Québec en Outaouais pour les années 2003-2004 et 2004-2005 :

- madame Pierrette Dupont-Rousse
- monsieur Serge Labine
- monsieur Michel Parent

DE NOMMER monsieur Michel Parent président du Comité de vérification de l'Université du Québec en Outaouais pour les années 2003-2004 et 2004-2005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 273-CA-3957

concernant la nomination d'un membre du Comité d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-treizième réunion, tenue le lundi 22 mars 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU le Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais adopté le 15 décembre 1998 ;

ATTENDU l'article 14 dudit Code d'éthique, lequel stipule que ledit Comité d'éthique et de déontologie relève du Conseil d'administration et est composé de deux membres du Conseil d'administration et d'un membre externe qui agit à titre de président ;

ATTENDU la composition du Comité d'éthique et de déontologie ;

ATTENDU la perte de qualité de monsieur Pierre-Jacques Ippersiel pour siéger audit Comité ;

ATTENDU la recommandation du recteur ;

Sur proposition de monsieur Denis Brochu, appuyée par monsieur Francis R. Whyte,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur Serge Labine, membre du Comité d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais et ce, pour un premier mandat de trois ans, soit du 23 mars 2004 au 22 mars 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 273-CA-3958

concernant l'approbation du bail de location du 400 boulevard Alexandre-Taché entre l'Université du Québec en Outaouais et Les Placements Henri Laflamme ltée

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-treizième réunion, tenue le lundi 22 mars 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU le déficit d'espace par rapport aux normes reconnues par le ministère de l'Éducation du Québec ;

ATTENDU le besoin de déménager le Service de l'informatique et de l'audiovisuel et libérer de l'espace au pavillon Lucien-Brault ;

ATTENDU les revenus générés par la location d'espace au pavillon Brault par le Centre de recherche en technologies langagières ;

ATTENDU la proposition de bail soumise par Les Placements Henri Laflamme ltée ;

ATTENDU la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Francis R. Whyte, appuyée par monsieur Ismaël Ouédraogo,

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la vice-rectrice à l'administration et aux ressources et le Secrétaire général à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, avec les Placements Henri Laflamme ltée, un bail de location d'espaces à bureaux (587.7 m²) situés au 400 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau et ce, pour une durée de cinq (5) ans, soit du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2009 pour un loyer annuel de 79 080 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 273-CA-3959

concernant le projet d'agrandissement du stationnement du Pavillon Alexandre-Taché

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-treizième réunion, tenue le lundi 22 mars 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU la résolution du Comité de stationnement établissant la nécessité d'un agrandissement du stationnement au Pavillon Alexandre-Taché ;

ATTENDU que le stationnement est considéré, pour des fins budgétaires, comme une administration autonome en auto-financement et que le solde accumulé est insuffisant pour couvrir les coûts des travaux prévus ;

ATTENDU que le Règlement de régie interne prévoit que les contrats de plus de 250 000 \$ doivent être approuvés par le Conseil d'administration ;

ATTENDU le plan d'aménagement (229 cases) et l'étude de réalisation préparée par le Service de l'équipement;

ATTENDU l'estimé préliminaire des coûts ;

ATTENDU la recommandation du Comité de stationnement ;

ATTENDU la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par monsieur Denis Brochu,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le projet d'agrandissement du stationnement du Pavillon Alexandre-Taché.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 273-CA-3960

concernant le projet d'agrandissement du stationnement du Pavillon Lucien-Brault

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-treizième réunion, tenue le lundi 22 mars 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU la résolution du Comité de stationnement établissant la nécessité d'un agrandissement du stationnement au Pavillon Lucien-Brault ;

ATTENDU que le stationnement est considéré, pour des fins budgétaires, comme une administration autonome en auto-financement et que le solde accumulé est insuffisant pour couvrir les coûts des travaux prévus ;

ATTENDU que le Règlement de régie interne prévoit que les contrats de plus de 250 000 \$ doivent être approuvés par le Conseil d'administration ;

ATTENDU le plan d'aménagement (85 cases) et l'étude de réalisation préparée par le Service de l'équipement ;

ATTENDU l'estimé préliminaire des coûts ;

ATTENDU la recommandation du Comité de stationnement ;

ATTENDU qu'une séance de consultation publique aura lieu ;

ATTENDU la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Pierre Charron, appuyée par madame Marlène Thonnard,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le projet d'agrandissement du stationnement du Pavillon Lucien-Brault.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 273-CA-3961

concernant la nomination d'un (1) étudiant à la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-treizième réunion, tenue le lundi 22 mars 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU la démission en date du 17 février 2004 de l'étudiante Anaïs Buro pour siéger à la Commission des études ;

ATTENDU l'article 41 de la Loi sur l'Université du Québec et l'article 3.1.1-A-2 du Règlement général 1 : Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche, de l'Université du Québec ;

ATTENDU les articles 6.1 d) et 6.2 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants ;

ATTENDU la nomination faite par l'Association générale des étudiants/tes de l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Michel Parent, appuyée par monsieur Francis R. Whyte,

IL EST RÉSOLU :

DE PRENDRE ACTE de la nomination suivante à la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais :

- Alexandre Tremblay, pour un premier mandat de deux ans, soit du 23 mars 2004 au 22 mars 2006.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 273-CA-3962

concernant le « Contexte de préparation des budgets 2004-2005, cadres et priorités budgétaires »

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-treizième réunion, tenue le lundi 22 mars 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU les informations disponibles en date de ce jour, telles que présentées en séance par la vice-rectrice à l'administration et aux ressources ;

ATTENDU les données du document « Contexte de préparation des budgets 2004-2005, cadres et priorités budgétaires » ;

ATTENDU la recommandation du Comité du budget ;

ATTENDU la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Brochu, appuyée par monsieur Ismaël Ouédraogo,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER les cadres et priorités budgétaires proposées pour préparer les budgets des fonds de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2004-2005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général